

Fonds en faveur des droits humains de la Fédération des Églises protestantes de Suisse: Rapport annuel 2013

Le Fonds en faveur des droits humains

Le mandat en faveur des droits humains de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) a été formulé lors de l'Assemblée des délégués de la FEPS de l'automne 1996. En décembre 2005, le Conseil en a précisé les modalités de mise en œuvre dans le programme «Activités de la FEPS en faveur des droits humains».

Le Fonds pour les droits humains se veut une contribution à la mise en œuvre. Il soutient en Suisse et dans le monde des actions et programmes visant à améliorer la situation des droits humains, à prévenir et combattre les discriminations, et à motiver et habiliter des groupes et des organisations à mener des activités autonomes ainsi qu'à faire valoir leurs droits. Les programmes doivent avoir au moins un certain rapport avec la Suisse. Un soutien est également apporté à des personnes dont les droits fondamentaux sont menacés ou violés.

Le Fonds est alimenté uniquement par des dons, des collectes et autres contributions volontaires. Si les donateurs et donatrices ne mentionnent pas d'affectations particulières, les versements reçus pour l'ensemble du programme des droits humains de la FEPS sont affectés au Fonds de la FEPS pour les droits humains.

Coopération entre la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) et l'Entraide protestante suisse (EPER)

Sur mandat de la FEPS, le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER a examiné et approuvé durant l'année sous revue les demandes de soutien de projets adressées au Fonds en faveur des droits humains par des organisations en Suisse et à l'étranger, ainsi que les demandes de particuliers.

Le secteur « Églises » a assuré le contact de la FEPS avec le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER ainsi que l'administration des dons. Les Services centraux du Secrétariat de la Fédération ont tenu la comptabilité.

Assistance et crédits à des particuliers

La majorité des personnes qui se sont adressées au Centre de contact pour les droits humains de l'EPER étaient de nationalité étrangère, pour la plupart socialement défavorisées et vivant des situations difficiles. Elles trouvent au Centre de contact pour les droits humains un lieu où elles sont accueillies sans bureaucratie et où elles peuvent s'exprimer et recevoir des conseils juridiques. Ces dernières années, de plus en plus de Suisses et Suissesses ont aussi sollicité une aide financière.

Au cours de l'année, 16 cas ont été traités par le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER. Toutes les consultations ont pu être menées à terme. Les demandes de conseils par téléphone ou par écrit qui ont pu être réglées par un simple renseignement ne sont pas comprises dans ce chiffre. Sept personnes ont obtenu un soutien financier. Le montant total des aides individuelles s'est monté à 6'900 francs.

Les demandes ont porté sur différents domaines: soutien financier de réfugiés syriens traumatisés par la guerre pour la procédure d'autorisation d'entrée en Suisse, statut juridique des autorisations de séjour et problèmes relatifs à des cas d'expulsion ou de renvoi, réinsertion dans le pays d'origine, lorsque l'autorisation de séjour en Suisse a été définitivement refusée, aide d'urgence liée à la non-entrée en matière dans le cadre de la procédure d'asile, soutien à des familles avec enfants en situation financière précaire, ou prise en charge des frais d'avocat

dans le cadre de procédures relevant du droit des étrangers. Par rapport à l'année précédente, le nombre de demandes d'aides financières en lien avec des frais médicaux non couverts a augmenté.

Assistance et crédits en faveur d'organisations, de programmes et de projets

En 2012, le Centre de contact pour les droits humains de l'EPER a examiné 12 demandes de soutien portant sur des activités ou actions en faveur des droits humains. Une aide financière a été accordée à 9 projets ou actions, dont 7 menés en Suisse et 2 à l'étranger, en l'occurrence en Israël/Palestine et en Italie. La plus grosse contribution en faveur d'un projet s'est montée à 5'000 francs, la plus petite à 556 francs 50.

Parmi les projets suisses figure la première Journée interreligieuse de la femme, qui se déroulera le 4 mai 2014 à Bâle. Il s'agit d'un projet œcuménique commun destiné à favoriser la compréhension mutuelle entre des femmes de différentes appartenances religieuses. Deux autres projets soutenus en Suisse concernent les sans-papiers: le premier est mené par l'Association du collectif de soutien et de défense des sans papiers de la Côte, et le second par l'Association du Centre bernois pour sans-papiers. Ces deux projets visent à garantir que les sans-papiers puissent aussi avoir accès à leurs droits fondamentaux, en particulier dans le domaine de la scolarisation et du système de santé.

Bilan 2013 du Fonds pour les droits de l'homme de la FEPS en CHF

	2013	Charges	Recettes
Solde au 01.01.2013	119'622.35		
Crédits (EPER) du Fonds			
Aide individuelle		6'900	
Projets et actions		24'331.50	
Frais d'administration et de traitement de projets			
EPER (selon l'article 6 de l'Accord FEPS/EPER)		4'000.00	
FEPS (5% des dons reçus)		1'576.70	
Collectes et dons			31'534.15
Total I		36'808.20	31'534.15
Apports de fonds			5274.05
Total II		36'808.20	36'808.20
Solde au 31.12.2013	114'348.30		

Remerciements

La Fédération des Églises protestantes de Suisse exprime sa gratitude aux Églises membres ainsi qu'aux donateurs et donatrices individuels pour tous les dons versés au Fonds pour les droits humains. Elle est aussi reconnaissante envers l'EPER et Thomas Segessenmann, du Centre de contact pour les droits humains de l'EPER, pour leur bonne collaboration. Tous ces efforts ont à nouveau permis d'apporter une contribution concrète à la mise en œuvre du mandat en faveur des droits humains.

Berne, février 2014

Matthias Hügli
Chargé des relations avec les Églises